



08 juillet 2026

COMMUNIQUÉ INTERSYNDICAL

BRANCHE SÉCURITÉ PRIVÉE :

FACE AU MEPRIS PATRONAL, L'INTERSYNDICALE HAUSSE LE TON !

Réunies ce jeudi 2 juillet 2026 pour la négociation annuelle sur les salaires de la Branche Prévention-Sécurité, les organisations syndicales CFTD, CGT, CFTC, FO, SUD, UNSA, ont fait face à une proposition patronale de 0 % d'augmentation, en réponse à une revendication unitaire de 10 %.

Dans un secteur où les salaires demeurent parmi les plus bas, où les horaires sont contraignants et où les agents assurent une mission essentielle de sécurité, cette fin de non-recevoir constitue une marque de mépris à l'égard de dizaines de milliers de salariés.

L'intersyndicale ne s'en tiendra pas là. Elle exige l'ouverture d'une véritable négociation salariale lors de la prochaine CPPNI du 21 septembre.

Au-delà des actions de mobilisation, l'intersyndicale engage dès à présent l'expertise juridique et le chiffrage d'un retour au droit commun sur le temps de travail dans la branche. Elle rappelle qu'elle n'exclut aucun des outils que le droit met à sa disposition, y compris s'agissant des accords d'aménagement du temps de travail, pour obtenir des employeurs une négociation à la hauteur des attentes des salariés.

Pour marquer publiquement sa détermination, l'intersyndicale appellera à un rassemblement devant le ministère du Travail début septembre afin d'interpeller les pouvoirs publics quant à leurs responsabilités, tant en leur qualité d'acheteurs de prestations de sécurité privée, que d'autorité chargée du cadre des relations sociales de la branche.

La responsabilité du blocage incombe aujourd'hui aux seules organisations patronales. Il leur appartient de saisir la réunion du 21 septembre pour formuler enfin une proposition sérieuse.

Contacts Presse:

CFTD : Franck BERNARD 06 33 41 47 93

CGT : Djamel BENOTMANE 06 69 02 46 75

CFTC : Pascal RITTER 06 88 08 04 06

FO : Dominique DESCHAMPS 06 85 12 96 90

SUD : William TICHIT 06 98 56 05 70

UNSA : Charles MIGAN 06 20 39 10 04